

Ce que le public fait à la délibération : *Minipublics et activité*

Ingrid Tafere
Doctorante au GSPR, EHESS

Introduction

Les recherches sur la démocratie délibérative mettent en exergue deux tendances dans la manière d'envisager la « délibération » : l'une porte attention à la délibération comme processus d'action (individuel ou collectif). En philosophie de l'action notamment, le modèle délibératif relève de conceptions de l'action selon un modèle séquentiel à trois termes, à ceci près que la délibération vient dédoubler l'intention (Livet, 2005) : selon ce schéma, on a intention vague ou plusieurs possibles/activité délibérative ou comparaison/ décision (comme force de volition).

Ainsi peut-on interroger, suivant cette tendance, les mécanismes de délibération collective, mais aussi individuelle, et le schéma correspond au modèle d'action délibérée très prisé dans les théories du choix rationnel, les dynamiques argumentatives, la formation des préférences et des choix (rationnels ou non, le rôle des émotions, etc) ou les mécanismes de révision, les mécanismes de norme sociale ou de polarisation dans un groupe (Sunstein, 1999, Manin 2004), les modalités de prise de décision (Urfalino, 2000), Etc.

L'autre tendance consiste à interroger la délibération sous l'angle démocratique. La démocratie délibérative, en tant qu'idéal-type politique, prône que les choix politiques soient soumis, préalablement à la décision, à un débat ou une discussion publique. Il s'agit là de questions liées à la démocratie, à son renouveau, à la justice sociale. La « démocratie délibérative » désigne alors un mode de formation de l'opinion, ou de la volonté générale, et le rapport à la détermination de l'action ainsi que le rapport à la décision sont variables. Certains auteurs, notamment de tradition anglo-saxonne, assimilent délibération et discussion, d'autres interrogent davantage le rapport à la décision, les procédures, etc.

En fait, les deux tendances, loin d'être exclusives, s'entremêlent bien souvent. L'essor des dispositifs participatifs mettant en scène ce « caractère délibératif » que constitue la discussion publique participe d'ailleurs de cet entremêlement, et reconfigure un rapport à la détermination de l'action en probabilité, dans la promesse de participation au processus décisionnel. En effet, de nombreux dispositifs sont construits sur le modèle de l'action délibérée. Par exemple, le modèle de la conférence de citoyens propose des séquences d'information pendant lesquelles il s'agit de distinguer les possibles (par l'intervention d'experts par exemple), des moments de discussion comme comparaison et la production d'un avis, qui est censé influencer en probabilité sur la décision et de fait la détermination de l'action publique.

Cette communication tend à montrer en quoi la conférence de citoyen, processus qui se rapproche d'une délibération dans un sens fort, ne peut pourtant être considérée comme un mode de délibération collective sur ce modèle linéaire, mais comme un dispositif de délibération *publique*. Plutôt qu'une description en termes d'effets sur l'aspect démocratique du dispositif ou sur ses effets démocratisants, il s'agit pour nous de décrire ce que fait la publicité aux *minipublics* en termes *d'activité*¹. Pour cela, nous nous appuyerons sur

¹ Cf Schwartz (2007)

l'observation de deux ateliers citoyens hérités de la conférence de consensus Danoise. Un focus sera particulièrement fait, pour la teneur de nos propos, sur l'atelier citoyen organisé dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Nous spécifierons en premier lieu les effets de la publicité sur les modes d'engagement et l'activité du public de la conférence de citoyen, ce qui nous conduit d'une part à les distinguer des expériences de laboratoire en psychologie sociale et d'autre part à les rapprocher de l'activité des publics des autres dispositifs de débat public, à l'instar de tendances actuelles qui visent à les opposer. Nous verrons en l'occurrence en quoi l'activité délibérative se déploie davantage comme activité sociale et politique, comme processus de sociabilité et d'enquête sociale, plutôt que comme un échange réglé d'arguments en vue d'un avis.

En second lieu, nous nous emploierons à montrer le rôle des moments publics d'interactions. Tout d'abord, au sein du dispositif avec l'audition publique qui donne lieu à préparation, élaboration d'un document intermédiaire et redimensionne l'enquête et les formes de légitimité et de discussion. Ensuite, dans l'élaboration de l'avis final publié. Nous mettrons d'ailleurs l'accent sur ce point précis que constituent la journée de délibération et la rédaction de l'avis, qui est généralement peu décrit alors que constitue une véritable dramatique de l'activité. Enfin, lors des réunions de « portage » de cet avis, ou de sa « publicisation », par les représentants du groupe.

I La conférence de citoyens, un dispositif de délibération publique (ou effets de la publicité sur les modes d'engagement et l'activité)

1 Publicité comme activité

Tout d'abord, le fait de poser la publicité comme activité s'oppose à des conceptions opposant des catégories de public, substantiellement, et en l'occurrence à l'utilisation de la définition uniquement juridique du citoyen pour parler de la citoyenneté dans les dispositifs délibératifs, définition qui pose le citoyen abstrait au fondement de l'ordre juridique et le définit par son statut uniquement. Nous pensons ici particulièrement au projet d'institutionnalisation des « conventions de citoyens » par un groupe de chercheurs (Jacquemot, 2007), qui renoue avec l'opposition intérêt général/intérêt particulier avec la mise en valeur de la figure du profane, présumé « préoccupé par le seul intérêt général », et qui oppose par là le citoyen du débat public du débat de celui de la conférence de citoyen. De même, l'approche par l'activité met en relief l'écueil qui consiste à penser la représentativité de ce type de dispositif comme est pensée celle des sondages, mais justifiée par l'utilisation du tirage au sort ou l'« ordinarité » du citoyen convoqué. Il s'agit plutôt pour nous de saisir l'actualisation du public par l'*exercice*, qui permet une comparaison de l'activité des publics des débats et des publics des ateliers citoyens.

D'autre part, la publicisation du dispositif ou de l'avis conditionne sa publicité ainsi que l'activité des participants. Le *design* du dispositif ne permet pas que ce soit le groupe lui-même qui œuvre dans le sens d'une publicisation comme dans les processus « bottom up », puisqu'il s'agit d'un dispositif créé « par le haut » avec une sélection spécifique du public qui prévoit la dissolution du groupe après le dispositif. Si l'activité réelle ne se limite pas à l'activité prescrite², les contraintes internes des dispositifs et leur mise en œuvre conditionnent l'activité qui s'y déploie.

²

Nous plaçons ici la réflexion dans l'héritage ergologique et ergonomique du concept d'activité.

Parmi les principaux objectifs alloués à la conférence de citoyens figurent la possibilité de déboucher sur un débat élargi, d'éclairer la décision. L'élargissement des débats nécessite toutefois la mise en publicité du contenu des débats du dispositif, comme c'est le cas par exemple pour des conférences de consensus en Australie, dont l'intégralité des débats est retransmis à la télévision ; de l'avis produit par le groupe, comme au Danemark où le lien avec les institutions est clair ; ou par l'organisation de moments d'interactions avec le groupe ou ses représentants. Le lien avec la décision nécessite également quelques aménagements, comme l'organisation du dispositif assez en amont pour qu'il puisse y avoir prise en compte de l'avis dans le processus de décision, le lien avec les institutions décisionnelles.

En France, la publicité de ces minipublics ne fait l'objet que de peu d'attention au cours de leur mise en œuvre, réduisant ainsi les possibilités d'un débat élargi et le rapport avec la décision reste très flou. Les médias boudent ces modes de délibérations et les quelques tentatives d'articulations avec des débats publics ouverts se sont révélées quelque peu maladroites.

Ainsi, l'attention à la publicité de ces dispositifs, entendue dans un double sens de formation ou d'actualisation d'un public (ou exercice de la citoyenneté) et de publicisation (ou mise en publicité, en visibilité) nous permet, d'une part, à rejeter des conceptions opposant ou figeant des catégories de public et à éviter l'écueil de la représentativité statistique. Ensuite, de décrire les effets des modes et degrés de publicisation sur l'activité des participants et l'identification du public concerné (élargi ou non) ; de saisir, en dépassant une construction rationnelle linéaire du modèle délibératif, l'activité réelle des participants et son caractère public, qui s'incarne en dernier lieu dans ses outputs ou plus globalement dans ce qui est rendu visible des dispositifs.

D'un point de vue méthodologique, ces diverses formes de dimensionnement public de l'activité des participants sont difficilement descriptibles si l'on regarde uniquement les actions collectives, les actions situées, ou les situations. Une approche par l'activité – fonctionnant alors comme concept et méthodologie – permet de mettre en exergue la dimension active de la publicité, au cœur de l'engagement des participants.

2 Le social et le politique

Si l'attention porte souvent sur la constitution de l'opinion collective au regard de l'échange d'arguments, la qualité argumentative n'est ni la qualité principale ni première de l'activité dans le dispositif³. La notion de rencontre de l'autre s'inscrit au cœur de l'activité dès l'entrée dans le dispositif. L'Autre de l'activité, c'est la découverte d'un inconnu, en termes de contexte (avec l'activité prescrite et ses contraintes, qui se constituent comme environnement avec ses caractéristiques et ses ressources), de rencontre de personnes venant de divers horizons, d'opinions diverses ou autres manières de penser, raisonner, agir.

L'égalité et la part personnelle

Les personnes engagées dans l'atelier citoyen sont positionnées, par le dispositif, comme citoyens, ne représentant qu'eux-mêmes, gommant ainsi les asymétries de pouvoir de la société pour un échange entre égaux. Mais cette « égalité » n'équivaut pas à une interchangeabilité⁴. Les individus qui interviennent dans l'atelier y amènent une part

³ Ce qui ne revient pas ici à en réduire l'importance.

⁴ Nous prolongeons ici les considérations de Joëlle Zask sur ces points d'égalité, part personnelle, sociabilité.

personnelle. Il s'agit d'expérimenter la mise en contact avec les autres personnes de l'atelier citoyen, dans leur singularité ; de la part que peut apporter cette personne-là au groupe, singulièrement, que ce soit dans l'argumentation ou plus largement dans l'activité. Dans les échanges, cette part personnelle, constituée par l'histoire, par le milieu dont ils proviennent, leur lieu d'habitat, travail, condition sociale, leur caractère aussi, leur corps..., s'incarne dans les propos et avis tenus mais au-delà structure l'activité sociale et politique des individus et du groupe.

La notion de *rencontre* est d'ailleurs au cœur des préoccupations comme *motif* de participation dans les deux cas d'études, rencontre de l'autre en tant que personne ainsi que d'autres opinions. Ainsi, si l'on participe à un atelier citoyen, on *fait avec* l'autre, avec sa différence. La relation en *face à face* permet la rencontre de personnalités. Des connivences rapprochent certains, et organisent les discussions en apartés, les entre-soi. Le terme de « discussion » renvoie d'ailleurs les panélistes interrogés à ces moments de conversation, d'échange pendant les pauses, les moments du repas ou en dehors du dispositif, plutôt qu'au moment d'échange en groupe ou même en petits groupes pendant les temps du dispositif. Ces échanges verbaux ne sont pas caractérisables par le caractère argumentatif des discours et leur teneur varie : conversation ordinaire, confiance, témoignage, narration, humour et second degré sur la situation ou les autres personnes en présence (experts, participants, animateurs, etc), reprise de certains aspects de l'information pour s'en étonner, les contester ou les approuver, avoir l'avis d'une personne en particulier et en dehors du regard du groupe, etc.

La sociabilité et la coopération

On pourrait à ce stade objecter que ces échanges où la part personnelle importe se font en dehors du dispositif, et donc à côté. Mais ce serait passer à côté d'une dimension fondamentale de l'activité des minipublics, d'une activité en débat, entre l'individuel et le collectif, le social et le politique. La part personnelle participe de l'investigation des participants et de leur manière de se constituer comme un public qui, par un processus de coopération vont « réussir » à faire ce qu'on leur demande, à produire un avis à seize, ou à plus (quarante-deux, même, dans le cas de l'atelier citoyen Rhône-Alpes). Ainsi l'activité se marque dans une ambivalence entre recherche de l'accord et de la diversité des opinions et la prise en compte des avis minoritaires est portée par le groupe, et non seulement par la personne qui l'énonce.

Les participants sont placés comme orateurs successifs, égaux dans la prise de parole et invités à s'exprimer comme à écouter les autres, et la part singulière que peut apporter l'autre s'inscrit tant dans les moments d'apartés que dans les échanges régulés, avec des positions ne viennent pas de nulle part : ainsi, l'argument dénonçant l'enclavement de certaines zones de Rhône-Alpes prend sens par le fait qu'il soit porté par une personne vivant dans un milieu rural et qui est concerné par cette situation, mais l'on peut aussi dire que c'est parce que cette personne-là injecte son expérience dans le dispositif que l'argument qu'elle porte peut participer de la réflexion du groupe.

Ainsi, les contacts et interactions se nouent en termes de sociabilité, ce qui peut être individuante pour chacun et également permettre l'équilibre entre investigation individuelle et de groupe : le fait d'être en contact change la donne, et ce qui se crée du collectif n'existait pas auparavant et ne serait pas ressorti d'une réflexion individuelle. Les récents travaux de Joelle Zask sont sur ce point très enrichissant, et nous reprenons ici ses analyses sur la participation, et notamment sur le fait de prendre part (qui constitue un des aspects de la participation)

« L'importance du contact vient du fait que les individus en interrelation ont des pensées ou des opinions différentes de celles qui pourraient avoir dans leur for intérieur, ou séparément. ». (Zask, 2011)

Ces échanges ne sont pas non plus à considérer comme à côté de l'activité de délibération publique. Les gens arrivent avec leur expérience sociale, activité professionnelle, sexe, age, etc : l'expérience personnelle est importante (et l'on verra ô combien dans l'argumentation), mais pas seulement comme expérience du territoire ou expérience en tant qu'usager de transport ou expertise d'usage.

Il ne s'agit pas de quelque chose qui se rapprocherait du voile d'ignorance de Rawls, comme se mettre dans une situation lointaine vis-à-vis de son intérêt et de penser rationnellement l'intérêt général en se mettant à la place de l'autre en imaginant ce qui est bien pour eux en fonction de l'expérience de soi-même. Dans le fait de *prendre part*, les intérêts sont socialisés. La construction d'un groupe suppose que la coopération fonctionne, que les participants entrent dans une activité conjointe, mais aussi collective. Les activités se font en ajustement, constituent une coopération dans le fait de partager une activité commune, dont la qualification et la définition fait partie. Et, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une délibération sur ce que fera ce groupe, mais ce qu'il faut faire en termes d'action publique.

Une activité en débat : des motifs et des buts⁵

Le dimensionnement public du dispositif porte également les « panélistes » à s'interroger sur les fins de leur participation. Au-delà de l'appréhension des différentes séquences et tâches prescrites, qu'est-ce que le dispositif, son but, ses finalités ? « Qu'est-ce qu'on nous demande de faire ? Pourquoi ? Dans quelle utilité ? ». Les personnes présentes ne savent pas très bien ce qu'on leur demande et pourquoi, notamment quel est leur rôle parmi des acteurs dont les spécialistes sur la question ne manquent pas. Comme nous l'avons dit précédemment, il ne s'agit pas de délibérer sur ce que va faire le groupe mais en termes d'action publique, et les modalités de la participation restent floues. La finalité de cette production (l'avis) fait débat et structure l'activité des participants qui recherchent un sens à leur activité, mettent en débat les motifs et les buts, dans une activité dialogique. Ainsi s'engage un travail des significations, débat sur le débat, ou plus généralement, débats de normes. D'une manière plus générale, on assiste à une recherche de « prises » sur la réflexion, individuelle et collective, avec pour corrélat une résistance constante à toute tentative de manipulation ou de cadrage.

L'importance du sens de l'activité importe d'autant plus au vu du concernement des participants, qui sont, comme tout le monde, concernés par les conséquences des actions passées dans le présent dont ils découvrent la teneur pendant les séquences d'information, avec des conséquences directes en termes de santé publique ou environnement.

Dans les deux cas d'étude, les publics se trouvent affectés par les conséquences des actions passées ainsi que l'anticipation des conséquences des actions envisagées au cours de l'investigation, conséquences impactant leurs modes et territoires de vies. Ils se disent d'ailleurs concernés de manière territoriale mais aussi globale. Les émotions liées à ces anticipations ont des conséquences sur l'engagement des participants, sur leur constitution en sujet politique, sur le fonctionnement et l'activité du « collectif » et distinguent profondément l'activité –que ce soit argumentative ou autre- de ce type de dispositifs des dispositifs de psychologie sociale qui ont lieu en laboratoires.

⁵ Nous nous situons sur ce point dans la filiation vygoskienne des réflexions ergologiques et ergonomiques de l'activité. Cf notamment la thèse de ESPINASSY Laurence (2006), chap 2.

« Être à la fois l'émetteur et le récepteur fonde la citoyenneté, ce qui n'est pas le cas de telle faculté rationnelle, de telle disposition morale, ou de telle langue, telle culture ou telle race. Le citoyen est par définition celui qui pâtit de l'interdépendance et qui ne peut récupérer son pouvoir d'action qu'à travers une démarche d'investigation sur les événements qui l'affectent. » (Zask, 2009)

Un processus d'enquête

Le concernement, ou la constitution par une activité commune, d'un public « affecté », « concerné » conduit les participants dans une investigation qui va leur prendre beaucoup plus de temps et d'énergie que ce qu'ils avaient initialement imaginé. Ils se lancent même dans une investigation laborieuse, un véritable « travail » (pas pour eux seulement) qui demande des efforts et du temps. La question initialement posée est révisée au vu de la réflexion, pour une reproblématisation (et non une « appropriation » de la question). Ainsi continuent-ils à éprouver l'information entendue et les différents arguments en présence lorsqu'ils rentrent chez eux, entre les week-ends, cherchent-ils d'autres informations, des sources de confirmation ou d'infirmité avant de revenir dans le dispositif. Dans les deux cas, certains sont revenus dans le groupe avec des informations récoltées, documents de réflexion réalisés, articles de presse, récits de discussions avec leurs proches sur le sujet, etc...« *On s'envoyait des résumés, des synthèses, qu'on avait élaborés nous-mêmes* ». Si les membres des groupes reviennent chez eux « transformés » par une information reçue communément et des épreuves de discussion collective, ils reviennent également dans le dispositif « transformés » par leur activité en dehors du dispositif. Les activités sociales et politiques sont continues. L'enquête porte alors sur plusieurs échelles de temporalité. La détermination de la situation présente est un préalable à la recherche de solution ou de positionnement qu'exige la rédaction d'un avis argumenté.

3 Enquête et activité argumentative

« La position que l'on prendra devra se conforter sur un certain nombre d'éléments. »

S'il s'agit de produire un avis argumenté, la question de l'argumentation est en tant que telle peu présente dans le dispositif. À aucun moment il n'est question de savoir ce qu'est un argument, que ce soit dans les consignes du dispositif comme dans l'activité des participants et cette question ne fait pas débat. On ne questionne pas ce point, et différentes formes discursives parcourent le dispositif.

Ce que nous pouvons cependant pointer, c'est bien la non-adéquation de l'activité réelle des participants à la description de cette activité en termes d'échange d'arguments. D'une part, les formes d'échanges supposées dans la construction du dispositif sont à repenser.

En effet, la construction du modèle suppose une première partie qui consiste à écouter l'information apportée par les experts, et éventuellement leur poser des questions aidant la compréhension, puis l'audition de parties prenantes choisies par le groupe afin d'apporter des points de vue plus tranchés et constitués sur la question, et c'est alors le questionnement qui précède l'écoute de ces acteurs ; enfin, la délibération. Cette dernière débouche sur la constitution d'un avis argumenté, délibération généralement décrite dans les conceptions de la démocratie délibérative comme un échange d'arguments, puis un choix qui détermine le contenu de l'avis, la décision. Mais les discussions ont lieu pendant tout le dispositif, en groupe, sous groupes, comme en apartés ou en dehors du dispositif, et à aucun moment on ne

voit une forme de discussion sous la forme d'un pur échange d'arguments réglé. De plus, ce n'est pas la journée dite de délibération qui contient les choix préférentiels mais le dispositif entier : l'avis s'élabore au fur et à mesure.

Si nous parlons alors d'*activité argumentative*, c'est dans un sens large, qui fait place à une activité qui dépasse l'échange d'argument, et compte avec d'autres formes de langage et qualités de l'activité. Nous soutenons aussi ici que l'activité argumentative peut prendre bien d'autres formes que l'échange d'arguments et qu'il s'agit là d'une activité complexe et dont la description convoque l'avis des participants eux-mêmes.

L'activité des minipublics ressemble plus à une enquête sociale qu'à un échange argumenté réglé, qu'il soit pensé sous la forme du débat, avec une confrontation des points de vue ou comme une discussion qui vise la vérité. Ainsi, nous décrirons plutôt l'investigation, l'activité d'enquête que mènent les participants, la constitution de « prises » qui permettront de prendre position sur la question, afin de faire ces choix préférentiels qui donneront corps à un « *avis argumenté contenant nos réflexions et suggestions* »

Mise à l'épreuve des arguments : activité sociale et politique

D'une manière générale, les différents possibles sont mis à l'épreuve de la discussion avant de faire un choix préférentiel et d'écrire l'avis. Mais avant de se décider sur les actions futures, il s'agit en premier lieu d'identifier la situation présente elle-même, la factualité, les enjeux. Ainsi, la valeur de vérité des arguments est éprouvée, ainsi que leur probabilité de correspondre à la réalité. L'enquête porte alors sur l'état du monde au présent, l'évaluation du degré d'affection que représentent les conséquences des actions passées, le seuil d'acceptabilité et les risques liés à un statut quo, qui justifieraient le passage à l'action. Ensuite, ce sont les différents possibles qui sont interrogés : qu'est ce qui est possible, faisable, pour résoudre ou améliorer la situation, et sous quelles conditions. La réflexion s'inscrit dans plusieurs d'échelles de temporalités. La référence au passé permet d'évaluer les relations d'implication entre les actions et les conséquences, les précédents, et parfois d'en inférer des relations d'implications futures, ou de les mettre en doute. Le futur est quant à lui envisagé à plus ou moins long terme et met en œuvre des visions de l'avenir.

Toute cette évaluation n'est pas aisée dans un contexte d'incertitude et de controverses sur la question. Aussi, dès le début du dispositif, les arguments sont éprouvés. Des questions sont posées aux intervenants, les contradictions pointées. Au sein du groupe, on éprouve l'information en confrontant les arguments, en les mettant à l'épreuve d'autres sources d'information et d'argumentation et par rapport à l'expérience personnelle. Les ressources personnelles et collectives sont convoquées, l'expérience de vie, du territoire, les informations reçues ensemble, les visites de terrain. L'expérience de l'enclavement suffit alors à en établir la factualité, celle de l'usage de l'autoroute met en doute la valeur de vérité des données présentant la saturation routière de l'A7 comme un fait qui va empirer et devenir un vrai problème dans le futur, justifiant le projet d'élargissement de l'autoroute et interrogeant d'ailleurs la manière dont cette information est construite. D'ailleurs, le cahier d'acteur s'oppose *in fine* à cet élargissement et l'argumentation du groupe s'oriente plutôt sur la reconsidération des seuils de tolérance, comme c'est le cas dans d'autres pays et la régulation de la vitesse. Dans l'atelier citoyen Rhône-Alpes, la visite du port Edouard Herriot suffit à fonctionner comme preuve de la sous-utilisation des voies d'eaux et de l'activité du Port.

Mais la mise à l'épreuve se fait aussi entre les week-ends, au cours de discussion avec la famille, les proches, dans la recherche d'autres sources d'information ou d'éléments pouvant

infirmier ou confirmer les arguments énoncés, sur Internet, à la télé, dans les journaux, etc. Les gens reviennent d'entre les week-ends transformés, avec des informations, des expériences, ce qui conduit à un perpétuel réajustement entre l'individuel et le collectif dans ce travail d'enquête et de mise à l'épreuve des arguments social et politique.

La détermination de la situation présente : le vrai et le réel.

Dans le cas de l'atelier citoyen VRAL, il est proprement impossible pour les participants de répondre aux questions posées par l'Etat, telles qu'elle sont formulées. La constitution du dossier en des termes technocratiques a d'ailleurs posé problème aux acteurs dans le débat, dont certains réclamaient la présentation en termes de scénario qu'avait initialement exigée la CNDP. Mais la reformulation, ou la réinvention de la question initiale se retrouve également dans d'autres dispositifs, comme l'atelier citoyen ruralité ou celui sur les déplacements en Rhône-Alpes, et ce point semble résister aux mises en variation et caractériser une des dimensions de l'activité des *minipublics*. Ce déplacement, ou cette requalification n'équivaut pas à une tentative de résistance par rapport à une problématisation imposée par le haut, mais plutôt à l'identification de la situation à considérer et de la hiérarchisation des enjeux.

Il s'agit, en présence de plusieurs points de vue énoncés dans les séquences d'information, de faire état de la factualité afin de déterminer les enjeux. Pour cela, c'est l'information qui est en premier lieu éprouvée. A l'instar des parties prenantes, qui sont suspectées d'un parti pris trop fort ou biaisé allant jusqu'au mensonge, la sincérité des experts n'est pas mise en doute. En revanche, leur organisme d'appartenance est considéré (et par là d'où ils parlent) et dans l'atelier citoyen VRAL, les participants éprouvent même leur rapport à l'information qu'ils présentent comme fait en leur demandant leur avis personnel sur la question.

Ces derniers recherchent également les avis contradictoires, afin d'éprouver la valeur de vérité des arguments avancés, que ce soit dans le groupe, auprès des experts, des partis prenantes (et les tables rondes tiennent compte de cet élément) ou plus largement en dehors des week-ends ; ils mettent pendant ces séquences d'information les experts face à la contradiction qui les oppose d'avec d'autres intervenants lorsque c'est le cas. En particulier, des divergences concernant la possibilité de reporter une partie du trafic sur le fleuve ont opposé des intervenants au cours des séquences d'information. L'intervenant mis devant cette opposition par le groupe a immédiatement condamné l'opinion adverse comme fausse, attaquant même la personnalité de l'expert afin de le décrédibiliser. Ce fait a posé problème aux participants de l'atelier, qui ne pouvaient trancher entre les deux arguments contradictoires et déterminer lequel constitue une information fiable, qui corresponde à la réalité. Dans ce cas, les experts vont au-delà de l'exposition d'une controverse, ils contestent la valeur de vérité des propositions des autres, ou la validité de leur raisonnement. Où est la vérité ? Devant l'écart entre le *vrai* et le *réel*, les participants se trouvent dans l'indétermination, sans moyen de trancher. Tel que le souligne Livet dans sa théorie des émotions et révisions des croyances, l'indétermination diffère de l'incertitude, est facteur d'angoisse, et cette émotion peut conduire à un blocage de l'argumentation. Cette angoisse est plus ou moins perceptible en fonction des individus de l'atelier. Pour se sortir de cette impasse, les membres () exigent au cours de l'audition citoyenne d'avoir des prises pour le raisonnement, des éclaircissements quant à la manière dont sont construites les informations. Il s'agit alors d'une recherche du plus probable.

De même, la considération de la construction de l'information, des données chiffrées, des études conduites, des indicateurs, conduit à une différenciation entre les faits et les valeurs. Ainsi, la mesure de la saturation est établie en fonction du sentiment de gêne des conducteurs interrogés à leur sortie de l'autoroute, et interroge le rapport entre faits et normes.

De même, le fonctionnement de la société actuellement, les prises possibles pour envisager des actions futures sont indispensables dans le groupe afin de penser les possibles futurs. D'une part, il s'agit d'évaluer la pertinence des modélisations futures en fonction des outils utilisés dans les études, mais aussi évaluer ce qui pourrait « prendre ». La réflexion et détermination d'un « faire » se font en contexte, et non en soi, et l'activité s'oriente dans une recherche de ce qui pourrait « prendre », de compter avec le principe de réalité.

Cette recherche d'accord minimal concernant la situation présente est le point de départ de l'enquête opérée, afin d'évaluer les visions futures et de faire des choix. Cependant, ce point de départ ne marque pas une succession claire de l'enquête (situation présente, visions du futur) et la recherche d'établissement des faits et des prises possibles continue tout au long du dispositif, en même temps que l'évaluation des solutions possibles et les choix.

Visions du futur et logique d'action

La « logique d'action » qui oriente l'enquête conduit à interroger les « prises » possibles, les ressources disponibles et mobilisables afin que les actions envisagées ne soient pas pure fiction mais aient une chance de se réifier : quels sont les leviers d'actions ? Qui décide quoi ? Autant de questions qui conduisent les participants à envisager le fonctionnement de la société, les responsabilités, la gouvernance. La complexité et l'éclatement des sphères décisionnelles entravent la réflexion et la mise en œuvre de « solutions ». Beaucoup de questions concernent ce point et des ateliers sur le fonctionnement des institutions, de la démocratie sont d'ailleurs spécifiquement organisés en Rhône-Alpes, sans que cela épuise les questions et difficultés à ce propos. De même, le point de vue de l'action compte également avec une recherche de ce qui pourrait fonctionner en fonction des forces en présence, et de l'évaluation de leur acceptation des mesures envisagées. Cela conduit à envisager les différents intérêts en causes.

Les actions à conduire en termes d'action publique sont pensées en étroite interrelation avec les publics qui composent la population, les différents groupes sociaux, avec leurs divergences et intérêts, l'anticipation de leurs réactions : que les mesures soient acceptables pour tous revient à envisager les intérêts des uns et des autres et de faire un compromis. Ainsi, les intérêts économiques sont considérés, non pas qu'ils comptent en soi comme une priorité pour les membres du groupe au vu de la problématique, mais que raisonner sans en tenir compte reviendrait à ne pas prendre en compte une seconde facette du principe de réalité, celle qui permet de rendre une action efficace. Il ne s'agit pas de faire un accord intellectuel, mais plutôt de penser l'interdépendance des activités, comme condition du rétablissement de leur continuum : les acteurs sont identifiés comme multiples et à plusieurs échelles, et chacun est concerné et l'efficacité des actions passe par la nécessaire coopération des acteurs.

L'activité est structurée par cette attention constante au « réalisme » comme cadre des discussions et du raisonnement, fixée par les participants eux-mêmes, logique réaliste qui ne considère pas ce qui est le meilleur, mais ce qui est susceptible d'être réalisé et efficace, en probabilité, ce qui est faisable, finançable. Les succès des mesures prises ne peuvent se compter que si les différents acteurs agissent conformément à la mesure : incitation, réglementation ? L'incitation est préférée, et la coopération des différents acteurs entre eux, avec l'idée de davantage d'implication dans la décision, de démocratie participative, avec un « changement de mentalité ».

Les visions du futur se construisent également par mises à l'épreuve successives avec un raisonnement conséquentialiste. Il s'agit d'interroger la factualité future, c'est-à-dire la

validité des modèles prospectifs et leur probabilité de correspondance d'avec la réalité future. Des précédents sont évoqués, erreurs de calculs prospectifs avec des changements dans les habitudes de vies non anticipés, établissant la faillibilité de ces anticipations ouvrant un espace de calcul où les données supposées futures sont en probabilité. Les références au passé visent à faire autorité, à renforcer le raisonnement tenu, à faire des liens actions-conséquences, établir les degrés de fiabilité des méthodes de prospection, ou autrement dit, ont un rôle dans l'argumentation sur l'identification des problèmes et des solutions qui vont les résoudre. Le mode de réflexion se distingue ainsi de celle des minipublics constitués dans la sphère juridique, en deux points : la délibération concerne les actions à réaliser dans le futur en fonction de l'évaluation des enjeux au présent et dans l'avenir alors que les jurys évaluent les actions passées pour établir ou non la culpabilité et le degré de responsabilité (le rapport à l'avenir se fait aussi, mais dans le choix des peines, en s'appuyant sur la loi et les propositions du procureur) ; la délibération concerne des enjeux en termes d'action publique et les conséquences du choix sont d'ordre public, alors que dans la sphère judiciaire, les conséquences des décisions prises concernent le devenir de la personne jugée (bien sûr, on pourrait objecter là que les conséquences de ses actes passés ou l'éventualité de ses actions futures concernent le public, avec une revendication de justice ou évaluation des risques pour la population par exemple).

Les émotions liées à la projection des conséquences négatives, notamment en termes de santé publique ou de devenir de l'humanité, de rupture sociétale, etc, conditionnent également le choix. Comme le souligne Pierre Livet, ces émotions sont vécues dans le présent et colorent les autres branches de l'arbre de choix. L'urgence à agir est d'ailleurs un des éléments forts de l'argumentation du groupe, dans les discussions internes, l'audition publique et l'avis final. Les arguments d'alarme parcourent le dispositif, ainsi que les arguments sur les conséquences négatives.

II la mise en publicité de l'avis constitué, et moments de « portage » de l'avis par des représentants du groupe, lors de réunions publiques.

1 L'audition publique : préparation, argumentation, interaction

Un document intermédiaire présenté en introduction de la journée : Pour quel public ?

La première occurrence de publicité du dispositif a lieu lors de l'audition publique qui précède la rédaction de l'avis. Ce moment de « mise en visibilité » et d'interaction conditionne l'activité dans le dispositif, et occupe largement les préoccupations. C'est une première épreuve, avant celle de la constitution de l'avis. Les participants préparent des questions, mais pas seulement. Ils préparent aussi un état de leur réflexion, à présenter, et anticipent pour cela le déroulé de l'audition, les réactions, formulations d'objection, jugements, etc. Il ne s'agit pas comme dans les débats publics, de voir ces personnes arriver avec une véritable « forteresse argumentaire » en prévision des contre arguments ou dans l'attente d'une activité agonistique, mais plutôt une attention à ce que cette épreuve se passe le mieux possible, sans souffrir de mise en difficulté liées aux critiques ou jugements de l'autre sur la légitimité ou la pertinence des propos tenus.

La production d'un document intermédiaire n'est pas liée à l'audition publique proprement dite, puisque c'est également le cas dans d'autres dispositifs au cours desquels les auditions d'acteurs parties prenantes ne sont pas publiques. Mais le document qui sert de « trame » à l'avis dans les dispositifs ne comptant pas de moment public n'est pas le même que celui

servant à l'audition, avec surtout des questionnements. La publicité de cette audition oriente l'activité des participants, qui donnent une forme particulière à ce document : il n'indique pas seulement les questions destinées aux acteurs mais fait également un état de la réflexion destiné à un auditoire, à un public qui n'est pas seulement le public constitué par le groupe ni le public pris dans un sens large. Les réactions et contre arguments sont envisagés, dans la crainte du jugement de l'autre.

Le lieu de travail des légitimités et formes de discussion

Ce travail de préparation de l'audition génère beaucoup de stress, et beaucoup de discussions préparent ce moment, avec une attention particulière aux conditions de prise de parole, de discussion et de réduction des asymétries, notamment en travaillant la scénarité du lieu, afin que les auditionnés se sentent à l'aise dans la discussion et avec des conditions favorisant la parole. La place du public est aussi comptée, prévoyant des possibilités d'intervention : l'audition publique n'est pas seulement un moment dans l'enquête, qui consiste à confronter l'information reçue et les hypothèses formulées à des avis plus tranchés d'experts mais aussi de retravailler les rôles et places de chacun, la légitimité et les asymétries, de mettre la démocratie en exercice.

Outre le fait qu'ils conditionnent l'activité du groupe avant l'audition elle-même, ce moment public est également le lieu de travail des formes de légitimité de la parole et des formes de discussion. Ce sont les « citoyens » qui introduisent, prennent la parole en premier, la distribuent : le format de légitimité de la parole change, et ce sont les citoyens qui conduisent les discussions. Ce renversement est accompagné d'une attente explicite de réponses, éclaircissements, tout en restant dans les temps impartis (ce n'est pas toujours bien reçu). Le dispositif suffit à les légitimer en tant qu'interlocuteurs, mais aussi comme « public ». Les attentes concernent aussi l'adéquation des réponses aux questions posées, leur qualité et participants à l'atelier citoyen se prononcent même sur le contenu des réponses obtenues :

« Non, on vous en demande un peu plus », « ce n'était pas rébarbatif, cela apporte un vrai changement enfin depuis le début de la journée. », « Il est vrai que le groupe précédent a répondu à une partie de cette question, mais en règle générale, ils ne nous ont pas répondu concrètement. »

Les acteurs auditionnés eux-mêmes ne se placent pas dans la même posture que dans les réunions du débat public, par exemple, et le dimensionnement de la réflexion des participants « en tant que » citoyen influe sur la forme des échanges, tels que le souligne d'ailleurs un élu au cours de cette audition :

« Cela change un peu du débat classique, c'est très bien de pouvoir bavarder sur ces sujets très importants. »

Argumentation et recherche de légitimité

Concernant son contenu, la synthèse des réflexions, établie avant et pour l'audition publique, dénote une profonde modification dans la hiérarchie des valeurs par rapport aux réponses apportées à l'IFOP avant le dispositif (notamment plaçant l'environnement et la santé comme valeurs majeures du raisonnement), alors que la comparaison synthèse/avis (c'est-à-dire après le jour dit de délibération) ne montre pas de modification importante.

Le document est construit en fonction de différentes temporalités, séparant les enjeux actuels et futurs. Des « constats » sont exposés, comme faits reconnus après examens, ainsi que les problèmes causés dans l'établissement de cette factualité par les contradictions des experts. Ils demandent d'ailleurs explicitement le dépassement de ces contradictions, et insistent sur des points d'incertitudes et interrogations pour lesquels, a contrario, ils voudraient des « avis contradictoires ».

L'affirmation de l'urgence à mettre en œuvre l'action, qui sera reprise plus loin est renforcée par sa qualification de « réelle ». Le ton est alarmiste, et la « protection » de l'écosystème et de la biodiversité, l'attention à « la santé publique » sont placés comme motif de l'action et de son urgence. De même, le raisonnement est étendu à la société, avec l'idée d'une « la gestion sociétale » permettant un bon fonctionnement des diverses activités, en interdépendance.

Si les personnes du groupe se positionnent comme interlocuteurs légitimes et « mènent la danse », ils demeurent toutefois très prudents quant à leur rapport à la connaissance, au contenu de l'avis et à sa prétention. Il s'agit « *de réfléchir aux différentes problématiques* » et l'avis « argumenté » vise à présenter des « *réflexions et suggestions* ». De même, le groupe se positionne en tant que tel avec l'emploi du « nous » dans toute la présentation. Les « personnes du groupe s'accordent à dire », et lorsque l'accord n'est pas, c'est que les éléments ne le « permettent pas ». Les avis minoritaires ne sont pas évoqués, ni les points faisant débat. Il s'agit plutôt de mettre en valeur l'accord, tout en laissant la place à l'individu : si le document intermédiaire est préparé ensemble, ainsi que les questions qui structurent l'audition, la parole est distribuée entre les personnes du groupe, successivement et chacun « personnalise » son intervention, entre dans l'interaction.

Ceci dit, si l'asymétrie quant à la prise de parole et la légitimité dans l'échange est réduite, mais c'est bien différent en ce qui concerne la légitimité des propos eux-mêmes et les citoyens affichent leur qualité de « non-experts » presque comme une excuse, attirant la tolérance dans le jugement de l'Autre.

L'énonciation prend surtout la forme de questions, parfois précédée d'une affirmation. Mais pour introduire un énoncé affirmatif, les participants cherchent des sources de légitimité, d'autorité, que ce soit l'information reçue dans le dispositif, la référence aux médias ou l'autorité populaire :

« *On nous a cité aussi l'exemple des crevettes.* », « *Nous avons été informés qu'il y avait (...)* », « *Souvent, on parle de (...)* », « *j'ai lu que (...)* », « *J'ai vu une émission à la télévision.* ».

Les emplois de « on », « je », « nous » marquent bien des différences dans la recherche de légitimité, d'autorité et posture dans la discussion.

Le « on » fait souvent référence aux experts des séquences d'information, mais est parfois indifférencié ; il s'oppose à un « nous » qui désigne explicitement le groupe de l'atelier. En outre, nous pouvons voir que les sources citées ne sont pas forcément inhérentes au temps du dispositif, mais bien à une recherche plus globale, à la maison, entre les week-ends.

Une autre manière de légitimer les énoncés affirmatifs consiste à recourir à l'expérience du territoire, ce qui a été vu, ce dont on a l'expérience, et dont la négation n'est pas simplement équivalente à la remise en cause de la valeur de vérité de l'assertion mais aussi de la sincérité.

L'expérience du territoire fonctionne comme « constat », permet d'asseoir des affirmations, et s'oppose parfois à l'information apportée par ailleurs, l'infirmité. En dépit du fait que l'expérience du territoire et notamment les questions de saturations sur l'autoroute aient été

discutées dans le groupe, et débouché d'ailleurs sur un partage d'expérience allant dans le même sens, le « je » demeure et marque assez bien la revendication de preuve qu'il sous-tend, plaçant le locuteur comme témoin direct.

Une poursuite de l'enquête :

Les membres de l'atelier ont pu, au long de cette audition, poser des questions aux personnes invitées, complétant ainsi l'information reçue ; l'objectif de cette journée était perçu, par les membres de l'atelier, comme une occasion de mettre en confrontation leur opinion ainsi que les informations reçues, afin de les confirmer ou infirmer. Nous avons d'ailleurs pu voir que certaines questions ont été posées successivement à des acteurs différents, afin d'avoir plusieurs points de vue. C'est dans la lumière publique de l'audition, comme véritable épreuve et scène de visibilité que l'enquête continue.

Les membres de l'atelier remettent eux-mêmes, quasi systématiquement les indicateurs ou données proposées en question, le recours à la science ne faisant plus autorité et la construction de l'information étant elle-même interrogée, au vu des relations faits-valeurs et des méthodes utilisées. Les résultats sont mis en cause et leur rapport à la réalité interrogé.

Les contradictions entendues au cours des séquences d'information sont pointées et les participants essaient de mettre face à face les orateurs s'opposant afin d'éprouver dans cet échange plutôt agonistique la valeur de vérité des assertions ainsi que la factualité qu'ils permettent d'établir. Les difficultés liées au raisonnement dans l'incertitude, face à la complexité des sujets ou de l'organisation des sphères de décision et acteurs, ainsi que face à l'indétermination que contiennent les contradictions, sont pointées à plusieurs reprises.

Les responsabilités décisionnelles sont, tout comme au cours des précédents week-ends, questionnées, le groupe cherchant des « prises » pour éprouver ce que peut-être fait, réalisé.

2 Le contenu de l'avis

Comment écrire un avis collectif à 16 (ou à 42 en Rhône-Alpes), avec des gens différents, des opinions différentes ? Ce moment est redouté par les participants dès leur entrée dans le dispositif, mais les craintes des panélistes s'orientaient plutôt vers la difficulté à se mettre d'accord, non à la manière dont le passage à l'écrit se réalise, et ce, dans les deux dispositifs observés. Le passage à l'écrit s'avère pourtant le lieu d'une véritable dramatique de l'activité, qu'on néglige souvent pour porter attention à la « délibération ». Or, comme nous l'avons vu, l'enquête a lieu tout le long du dispositif et non seulement il n'y a pas plus de discussion ou échange argumentatif au cours de cette journée qu'auparavant, mais l'on peut même dire qu'il y en a moins. En effet, le temps manque et la journée dite de « délibération » ne consiste pas en un ultime débat, examen des possibles afin de constituer un avis final. Les discussions ont eu lieu, des notes ont été prises et un document intermédiaire élaboré. Sur cette base, les animateurs indiquent qu'il n'est plus temps de débattre ou fournir de nouveaux arguments et que n'est considéré que ce qui a déjà fait débat auparavant; il en est de même pour les avis minoritaires. Le temps restant ne permet pas de remise en cause ou modification importante. Il s'agit surtout de faire la synthèse de ce qui a été dit et de passer à la rédaction.

Qu'est-ce qui là en jeu ?

Tout d'abord, le passage à l'écriture marque l'irréversibilité de l'avis, qui se « cristallise » dans un document, et diffère en cela d'un « état » de la réflexion, ou d'un débat oral. C'est le

document qui sera rendu visible *in fine*, public. Il s'agit alors de s'assurer de sa pertinence, qu'il « tienne la route », qu'il résiste aux contre arguments, qu'il évite les jugements d'illégitimité de la réflexion produite. Le choix de ce qui va être écrit est de fait différent du contenu des débats et supporte l'anticipation du regard de l'autre, la peur du fait de ne pas être « hors sujet » (comme à l'école), ou de souffrir du peu de crédibilité.

Mais il s'agit aussi de produire un discours argumentatif qui va entrer dans un champs de force⁶, être lu par les décideurs, et la force de conviction produite est liée à la probabilité de prise en compte dans la décision. Cet aspect apparaît davantage dans l'atelier citoyen Rhône-Alpes, qui compte une identification plus claire de ce contexte de réception, des destinataires, de la finalité du dispositif. Les gens sont marqués par le film du précédent atelier, les critiques virulentes formulées à l'égard du dispositif lui-même et de son contenu. Un argument en faveur d'une « décroissance », présent dans les discussions est abandonné par crainte d'une crédibilité moindre de la part des élus ; les arguments économiques sont, quant à eux, mis en avant, et l'avis est structuré de manière à mettre en perspective la prise en compte des différents acteurs et intérêts en jeu. Mais l'enquête conduite au long du dispositif se fait progressivement et le cahier de l'atelier citoyen ne souligne pas autant de différence avec la synthèse que celle-ci ne comporte par rapport aux opinions préalables.

D'autre part, la forme de l'écrit diffère de l'oralité et il n'est pas question, comme dans l'audition citoyenne, de préparer un document qui serve de base à la prise de parole, avec la possibilité d'interagir avec l'auditoire, de « porter » les propos avancés. Une fois écrit, l'avis existera, comme *output* du dispositif, qui « vivra seul ». Concernant la forme de l'écrit, les choses se compliquent : tous ne sont pas égaux devant l'écrit et certains beaucoup plus à l'aise à l'oral. Là, il s'agit de construire des phrases, des paragraphes, de les mettre en cohérence, de construire un raisonnement, un *discours*. Pour quel(s) public(s) ? Quel(s) auditoire(s) ?

Le registre de langage change, et le choix des mots, pour bien s'exprimer, prend du temps. Les participants parlent de « précision des idées », de « traduction », de « cristallisation », qui s'accompagnent d'une attention aux mots choisis et à la manière dont doivent être formalisées les idées, ce qui repose la question du sens. Le choix des termes fait débat, lieu de surgissement de débats de valeurs. La question de l'auditoire se repose, le rapport à l'autre. Mais le temps manque et ce moment très important de finalisation ne contient – de même que la « délibération qui le précède – pas le format nécessaire à l'épanouissement de l'activité délibérative. Des frustrations découlent de ce manque de temps, d'autant que le collectif, qui est l'auteur, contient le « je » de la personne qui participe, son implication, son engagement. Le document final procède surtout d'une synthèse des documents intermédiaires, sans place aux nouveaux arguments ou considération, sans validation collective sur l'ensemble, alors que la tension propre à la « naissance » d'un discours à vocation publique est à son comble.

3 Portage de l'avis et interactions publiques : dans l'arène

Présenter l'avis « en public », représenter le groupe

La fin des dispositifs n'est pas marquée par une conférence de presse : les médias semblent boudier ce genre de dispositifs, et les attachés de presse sont difficilement mobilisables. L'avis est alors « porté » ultérieurement, lorsque le groupe est dissous, dans des arènes diverses non dédiées spécifiquement à l'avis citoyen. Mais quand bien même les arènes sont multipliées, le

⁶

Nous empruntons ici ce concept à Francis Chateauraynaud.

temps alloué à l'avis citoyen reste marginal, et le lien avec les institutions décisionnelles à faire.

En l'occurrence, lors des auditions publiques ou dans les moments de présentation de l'avis, le public de l'atelier n'est plus. Seuls demeurent les représentants du groupes venus porter l'avis collectif, le présenter. Ces présentations n'étant pas spécifiquement, dans nos deux cas d'étude, dédiées à l'atelier citoyen, il s'agit de faire vite car le temps de parole est limité et ne permet pas de présenter l'avis dans son ensemble. Il s'agit d'aller à l'essentiel, d'opérer un choix préférentiel sur les arguments et leur mode d'exposition.

Des éléments sont donc à sélectionner, à la charge des représentants du groupe, qui voient leur posture changer, pour le coup, puisque deviennent porte-parole. Respecter l'avis collectif est alors une préoccupation majeure pour la plupart d'entre eux. Mais la situation d'interaction les situe également, en tant que personnes, dans un échange, et ils ne manqueront pas d'apporter une part personnelle afin de compter dans l'échange, de légitimer la production des citoyens ou d'influer sur la décision.

Prenons ici en exemple une des trois réunions d'audition du débat VRAL au cours desquelles les représentant du groupe ont eu la possibilité de présenter l'avis et d'interagir avec la salle.

Focus sur une réunion : Réunion du débat à Marseille et présentation de l'avis

Tout d'abord, la posture adoptée n'est pas en concurrence avec, celle des élus les élus. Il s'agit bien de participation, les élus restent décisionnaires (2) et placés d'ailleurs cette responsabilité (1, 2).

1 « *On a essayé de trouver des solutions à venir. Actuellement, tous ceux qui dirigent notre pays ont oublié les vrais problèmes. Ils n'ont vu que les problèmes financiers, ils ont oublié les vrais problèmes de notre société : les citoyens ont des problèmes pour se déplacer parce qu'on les a poussés à habiter loin des villes pour des raisons x, on a construit des lieux de travail loin des lieux d'habitation, donc on a fait l'anarchie complète au niveau de l'aménagement du territoire, on n'a tenu compte de rien et on se retrouve aujourd'hui devant des tas de problèmes à résoudre* ».

2 « *Actuellement, ce ne sont pas nous qui pouvons donner les solutions puisque ce sont les politiques ou les techniciens qui doivent y penser. Comme on s'est aperçu que tous les grands experts sont toujours plus ou moins intéressés, on ne sait jamais vraiment qui a raison et qui a tort. On en est toujours là. Pour une fois, la démocratie pourra peut-être fonctionner et on a pu faire un cahier d'acteur. C'est une grande chance que nous avons eue de pouvoir donner notre point de vue. On vous en remercie énormément.* »

3 « *On s'est aussi demandé s'ils n'étaient pas obligés de redescendre vers les citoyens parce qu'ils se sont aperçu que les citoyens existaient.* »

Dans cette séquence de réunion d'audition publique (1), les « vrais problèmes » sont opposés à ceux que pointent les élus, ou à leurs actions. Il ne s'agit pas seulement là d'une opinion personnelle défendue, mais des « citoyens » en général, la « société ». La valeur du « on » évolue d'ailleurs dans cette phrase (1) de manière significative, et désigne tantôt le groupe, tantôt les politiques et leurs actions, pour arriver en fin de citation à un « on » comprenant tout un chacun. L'apparente contradiction entre la citation 1 et la 2, ou plutôt l'évolution du point de vue (« On a essayé de trouver des solutions à venir » « ce ne sont pas nous qui pouvons donner les solutions ») ne correspond pas à un aveu d'échec concernant la recherche de solutions (comme s'il y avait un « mais » entre les deux énoncés), mais pointe en fait le flou que contient le statut de l'avis dans la décision. Il s'agit de « trouver des solutions », de

participer, de « donner son point de vue », avec l'espoir que « peut-être » la participation soit effective. Enfin, l'écart entre citoyens et élus est souligné : « Ils n'ont vu *que* », ils ont « oublié », terme réitéré pour désigner dans la citation 3 un oubli des citoyens en général.

Au cours de cette audition, la présentation du dispositif, de l'avis citoyen, et les propos des représentants du groupe, notamment concernant la démocratie et ce rapport élu/ citoyen (et il faut dire que les Verbatims lissent les discours en ne restituant ni les hésitations et autres composantes du langage, ni le ton ou l'éloquence) ont provoqué un véritable changement de légitimation de la parole, avec une revendication à la citoyenneté des locuteurs suivants. À l'instar des membres du groupe, une élue rapproche l'élu et le citoyen.

4 Catherine LEVRAUD, Présidente du groupe des Verts au Conseil régional PACA

(...) Je voudrais insister sur une chose. Un élu, c'est un citoyen comme vous, qui est en situation de responsabilité (...)

*Moi, ce n'est pas mon métier de m'occuper des transports et ce n'est pas mon métier d'être élue non plus. Je suis élue à mi-temps et après je fais autre chose. Par contre, les gens qui ont fait des écoles et qui font cela toute leur carrière, ils s'améliorent tous les jours, et à un moment ou à un autre, on a besoin d'être sûr qu'ils savent ce qu'ils font et qu'ils ne se contentent pas de reproduire de vieux schémas parce que, si jamais la donne change, et elle est en train de changer, les vieux schémas ne marchent plus. Bien sûr, cela coûte. Excusez-moi, Monsieur, mais quand vous demandez à ces citoyens des solutions techniques (qu'est-ce que vous allez faire pour les taxes et les impôts ? »), il ne faut pas leur poser des questions comme celle-là. Ces solutions-là, c'est vous qui devez les proposer. Les gens **donnent des directions, exactement comme le font les élus**. De toute façon, ils payent des impôts, qui vont aux aéroports, qui vont aux autoroutes, etc. Mais quand on se met à vouloir remettre en cause le mécanisme actuel, alors là on dit : « est-ce que vous êtes d'accord pour payer ? », mais on ne nous demande jamais si on est d'accord pour payer le système actuel. Moi, je voulais mettre en exergue **le lien qu'il y a entre le citoyen et l'élu. L'élu, c'est un citoyen qui accepte de ne plus avoir de week-ends pendant des années ; un citoyen, c'est probablement un futur élu, parce que je pense que tout le monde doit y passer pour imaginer ce que c'est.***

5 Michel BADRE, ministre de l'écologie et du développement durable

*Je voudrais poursuivre là-dessus parce que c'est un point important. **Nous sommes des citoyens comme les autres** et nous nous sentons un peu visés quand vous semblez dire que nous sommes intellectuellement malhonnêtes.*

6 Michel BADRE, ministre de l'écologie et du développement durable

*J'ai eu aussi à me plonger dans la problématique des transports depuis six mois et j'ai eu **exactement les mêmes difficultés que vous à comprendre** les différences entre gêne, congestion, etc.*

Dans ces citations, on peut voir une comparaison entre les élus et les citoyens, affirmant leur égalité « *Un élu, c'est un citoyen comme vous* » (4), « *L'élu, c'est un citoyen qui* » (4) ; la comparaison des modes de raisonnements et activités, « *j'ai eu exactement les mêmes difficultés que vous à comprendre* » (6), « *Les gens donnent des directions, exactement comme le font les élus* » (4) ; une revendication du statut de citoyen, « *Je suis élue à mi-temps et après je fais autre chose* » (4), « *Nous sommes des citoyens comme les autres* » (5), avec une utilisation du « je » ou du « nous » qui désigne les personnes présentes qui parlent et non des catégories plus générales. La différence faite entre l'élu et le citoyen n'est située que dans la situation, mise en activité spécifique, « responsabilité » qui peut incomber à tous.

Porter, participer , délibérer :

Les arènes publiques, après le dispositif sont de véritables épreuves, qui fonctionnent bien différemment de l'audition publique interne au processus, puisque ce ne sont plus les citoyens qui « mènent la danse », ce ne sont pas non plus les décideurs, et dans les deux cas les portes paroles sont conscients de présenter l'avis dans « un champs de force », exposés à la critique et peu sur de la portée de leur « délibération ».

Les participants Rhônalpins avaient d'ailleurs anticipé cette épreuve, en visionnant la présentation par les participants de l'atelier citoyen précédent, sur la ruralité, qui avait déclenché un flot de critiques concernant le contenu de l'avis, la légitimité du dispositif et son indépendance, dans un « débat » (ou flot de « réactions ») pour le moins agonistique.

Ils insistent de fait non seulement sur la place de la citoyenneté, la responsabilité des élus, la démocratie, mais aussi sur le fait qu'ils se soient mis d'accord, en dépit de leurs divergences et réfléchissent en toute indépendance.

Jusqu'à-là légitimés par le dispositif, les porte-parole du groupe s'emploient non seulement à présenter au mieux l'avis collectif, mais aussi à augmenter les chances que leur délibération compte, leur probabilité de participation effective, et s'inscrivent dans une recherche de prises. Les idéaux types de la participation et de la délibération s'entremêlent dans cette activité de « portage ».

La spécificité délibérative du dispositif s'efface au cours de cette lutte pour rendre effective la participation, et de fait la délibération. Dans les deux cas, on considère le travail des minipublics parmi un ensemble d'avis récoltés dans les réunions de débat ou de concertation (techniciens, élus).

Les membres de l'atelier insistent quant à eux sur la dimension consensuelle. La revendication de citoyenneté émerge également dans la présentation publique des deux avis citoyens, alors que cette question n'apparaissait pas ainsi pendant les débats, ou dans les avis.

Le fait de présenter le citoyen comme futur élu se retrouve dans l'atelier Rhône-Alpes, mais n'est pas cette fois l'effet de la présentation. Cet argument est porté par le représentant du groupe au cours des réunions en commission de la Région, qui, afin de gagner en légitimité, compare également l'élus au citoyen et spécifie que depuis la fin du dispositif, 10% des citoyens se sont présentés ou ont gagné des élections, ce qui fait son effet puisque le Vice-Président en charge de la démocratie participative s'empresse de reprendre cet argument et de l'annoncer au cours de la séance plénière.

Enfin, la vigilance des citoyens quant aux futures actions qui seront menées est revendiquée. Car il ne s'agit pas tant d'influer sur la décision ou d'en vérifier le contenu (et l'éventuelle adéquation avec l'avis) mais bien d'observer les actions réifiées en termes d'action publique, les changements opérés. Ce n'est pas seulement dans la décision qu'ils placent la participation, mais bien dans la réalisation de l'action publique : voir autour de nous ce qui est fait. La logique d'action continue bien, et la volonté de rendre à la délibération son lien avec la détermination de l'action que contient la promesse participative. Ainsi se placent-ils dans l'héritage de Dewey qui consiste en un accord dans les activités plutôt qu'intellectuel :

« Si par exemple un consensus concernant la pénalisation des jeunes délinquants n'est suivi d'aucune diminution de cette délinquance et d'aucun accroissement de l'efficacité

administrative face à cela, il peut être à bon droit considéré rétrospectivement comme nul et non-venu » (J. Zask, 2009)

Conclusion :

L'attention portée à l'activité des participants nous montre l'importance du caractère public de ces dispositifs, et nous conduit à exclure opposition et hiérarchie entre les types d'activités au sein de la conférence de citoyen et au sein d'autres dispositifs comme le débat public CNDP. Le design des dispositifs influe bien sur l'activité mais l'on voit bien ici que les minipublics, considérés comme délibération en un « sens fort » si l'on se réfère aux modèles linéaires d'action, ne peuvent plus être qualifiés comme tels si l'on regarde l'activité réelle.

Cette dernière, activité complexe qui compte des motifs et des buts en perpétuel dialogue n'est ni d'abord ni principalement caractérisable par un « échange d'arguments en vue d'un avis ». Les ressources, au fil de l'examen des possibles, se trouvent aussi bien dans la rencontre de l'autre et de l'environnement, la mise en contact et les activités de dessin ou jeux esquissant les opinions, la sociabilité dans et hors du dispositif que dans la conduite d'une enquête sociale qui cherche à déterminer la situation présente, les faits, la véracité des dires d'experts, les conséquences d'actions envisagées dans le futur, l'examen et la formation d'arguments, etc. Qualifier le réel n'est pas préalable au dispositif et la recherche du « vrai », du « réel », du « possible », du « probable » coexistent : il ne s'agit pas seulement d'échanger des arguments, de donner « ses raisons », mais bel et bien de déterminer au préalable qui « a raison » parmi les experts, les études, les prospectives, sur quoi la réflexion peut-elle s'appuyer.

De plus, les membres du groupes ne cherchent pas à faire un accord intellectuel sur ce qu'il faudrait faire mais bel et bien de rendre possible la mise en œuvre d'une action efficace, rétablir le continuum entre les activités, ils se constituent à ce titre en public affecté, qui ne se « réapproprie » pas la question posée mais la réinvente, la pose à nouveaux frais et tente d'influer sur la décision, sur l'action. La recherche de « prises » conduit également à choisir les arguments qui auront plus de chance d'être entendus (et non les meilleurs au vu de la problématique), anticiper le contexte de réception de l'avis, situer le principe de réalité, identifier l'auditoire, les acteurs, ect.

Cependant, ce qui est donné en légitimité de parole au dispositif, en prise en charge des séquences d'information, en promesse de participation et en qualification de « dispositif délibératif » est aussitôt repris en niant la spécificité délibérative, en considérant le dispositif comme d'autres réunions de concertation, en le mettant en concurrence avec le débat public, en réduisant sa publicisation.

Il semble que cet aspect public de l'activité soit peu envisagé et qu'in fine, l'effectivité de la délibération, par une participation réelle, par une publicisation, soit à « porter » par les représentants du groupe, qui ne bénéficient plus de leurs posture et légitimité de parole initiales, mais se trouvent dans une situation d'argumentation dans un champs de force.

Références citées :

- CHATEAURAYNAUD Francis (2011), Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique, Pétra
- ESPINASSY Laurence (2006), Analyse ergonomique de l'activité des professeurs d'art plastiques au collège : Les « sous-entendus du métier », Thèse de Doctorat, Chapitre 2.
- JACQUEMOT Florence (2007), Des conférences de citoyens en droit français, rapport PICRI, ENSMP-Région Île de France, octobre.
- LIVET Pierre (2005) Qu'est-ce qu'une action? , PUF.
- MANIN Bernard (2004), « Délibération et discussion », Swiss political Science Review, vol 10 n°4.
- SUNSTEIN Cass R (1999), « The Law of Group Polarization », The journal of political Philosophy.
- SCHWARTZ, Y. (2007). Un bref aperçu de l'histoire culturelle du concept d'activité. @activités, 4 (2), pp. 122- 133, <http://www.activites.org/v4n2/v4n2.pdf>
- URFALINO Philippe (2000), « La délibération et la dimension normative de la décision collective », in J. Commaille, L. Dumoulin, C. Robert, La juridicisation du politique, L.G.D.J.
- ZASK Joëlle (2009), exposé Dossier de synthèse d'HDR.
- ZASK Joëlle (2011) Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation ? Collection Les voies du politique